

PLANIFICATION DES APPRENTISSAGES ET DE L'ÉVALUATION AU REGARD DES APPRENTISSAGES À PRIORISER

Au plus tard le 19 novembre 2021	Au plus tard le 28 janvier 2022	Au plus tard le 22 avril 2022	Au plus tard le 10 juillet 2022
PREMIÈRE COMMUNICATION (mi-étape)	1^{er} BULLETIN	DEUXIÈME COMMUNICATION (mi-étape)	2^e BULLETIN
	<p>ÉTAPE 1</p> <p>Résultat détaillé pour toutes les compétences en français, anglais et mathématique</p> <p>Résultat détaillé pour les volets en science au secondaire</p> <p>Résultat disciplinaire pour toutes les autres matières</p> <p>Jugement professionnel de l'enseignant en tenant compte des apprentissages à prioriser</p> <p>40%</p> <p>Inscrire des commentaires sur au moins une compétence: exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe</p>		<p>ÉTAPE 2</p> <p>Résultat détaillé pour toutes les compétences en français, anglais et mathématique</p> <p>Résultat détaillé pour les volets en science au secondaire</p> <p>Résultat disciplinaire pour toutes les autres matières</p> <p><i>Toutes les compétences sont évaluées</i></p> <p>Jugement professionnel de l'enseignant en tenant compte des apprentissages à prioriser</p> <p>60%</p> <p>Inscrire des commentaires sur au moins une compétence: exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe</p>
			<p>RÉSULTAT FINAL</p> <p>Calcul de GPI par compétence</p> <p>Calcul du résultat final de la discipline selon la pondération des compétences établie dans les cadres d'évaluation</p> <p>Épreuves obligatoires 10%</p> <p>Épreuves uniques 20%</p>

L'enseignant porte son jugement professionnel en se basant sur ses observations, des conversations et des productions

EXAMENS MINISTÉRIELS SERONT REVUS AU REGARD DES APPRENTISSAGES À PRIORISER